Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260310-DELIB1100326-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 10/03/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 05/03/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE.
Absents : Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS), Michelle MENGUY, Cyril MENGUY.
Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

1- Église : mur d'enceinte, reprises des maçonneries angle cœur/transept Sud

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de restaurer le mur d'enclos de l'église sur sa partie Ouest ainsi que sur sa partie Sud.

Il indique également que dans le cadre des travaux de restauration des retables latéraux sont apparus des désordres sur la maçonnerie de l'angle cœur/transept Sud qui nécessitent des travaux supplémentaires de reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver les travaux et de les confier à la SARL LE BOULZEC de Pommerit-le-Vicomte pour un montant de 38 324,36 € HT pour le mur d'enclos et de 11 462,00 € HT pour la reprise de l'angle cœur/transept Sud de l'église
- de solliciter des subventions à l'Etat, la Région et au Département pour le financement de ces travaux
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives ces travaux.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.